Objectif Bio

LE JOURNAL DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES ET BIODYNAMIQUES DU GERS

N°42- JUILLET 2014- Trimestriel - GRATUIT



Editorial:

DRAME



L'ACTU DU BIO

- Qui sommes nous?
- PNPP

VIE DU GABB

- Printemps Bio
- Retour des visites de fermes Passeur de savoir

VIE DU RESEAU

Petite histoire de notre réseau et journées réseau

L'ACTU LOCALE

Manifestation et Formation en Midi-Pyrénées

TECHNIQUE

- La légumineuse: une plante exceptionnelle
- Synthèse Réglementaire : Arboriculture
- Des poules et des moutons comme auxiliaires dans les vignes
- Forum régional maraîchage
- Pesée de biomasse des couverts végétaux
- Rencontre bout de champ

COIN LECTURE

PETITES ANNONCES AGENDA

LE MONDE ALLANT VERS LE MONDE A L'ENVERS

- Récemment, génération future dénonçait Cet hiver, importante mortalité d'abeilles en dans son enquête EXPERT 3, les pesticides Midi-Pyrénées. Des apiculteurs anéantis moet biocides connus sous le nom de pertur- ralement. La plupart d'entre eux ont déjà bateurs endocriniens avérés ou fortement vécu cela. suspectés.
- Récemment la FNSEA a manifesté et fait Orphée des temps modernes pourquoi pression pour l'abandon de toutes mesures faut-il payer un si lourd tribut? de protection des riverains.
- Juin: mois des parfums de la terre, des coupes de foin, des odeurs des fleurs mellifères, des couleurs verdoyantes.
- Juin, odeur du souffre, de nouveaux parfums venus édulcorer certains pesticides, des parcelles orange.
- Respire, regarde passer la vie, passer la mort.
- dynamiques.

Certains d'entre nous, arrivent à un point de la vie, ressentent plus de joie à dire des choses vraies que des choses frappantes.

le conviens ici de me tenir à ce principe : si la vérité toute nue nous parait sur le moment moins grande, moins noble ou moins intéressante que l'ornement imaginaire qu'on pourrait lui donner, la faute en est à qui ne sait pas encore distinguer, le rapport toujours étonnant qu'elle doit avoir à notre être encore ignoré et aux lois de l'univers, et dans ce

cas ce n'est pas la vérité qui à besoin d'être grandie et ennoblie, mais notre intelligence.

Vive la vie

A mort la mort

Pourquoi, quant aux causes de ce Mal, ne pourrait-on pas écrire: « La Cause »?

En effet, depuis plusieurs années ces problèmes de mortalité sont récurrents, la cause est certainement plurifactorielle.

Toutefois ils sont en lien avec l'avènement de certaines substances agricoles. Malgré • La nature exulte dans la vie de ses forces tout, comme nous montre l'essaim à la caresse du printemps, la vie se défend jusqu'à la mort.



Philippe KINDTS

L'ACTU DU BIO ET AUTRE

Qui sommes-nous?

Gabb32 - Maison de l'agriculture BP 161 32003 AUCH CEDEX 05 62 61 77 55 - contact@gabb32.org Bulletin « Objectif Bio » n°41 Avril 2014 Directrice de Publication : Julie SOULA

Rédacteurs:

Julie Soula, administration et communication: administration@gabb32.org

Michèle Sarlat, coordinatrice; coordination@gabb32.org

Célia Dayraud, animatrice : maraichage, viticulture et organisation d'évènements (Alter-agro,

Manger bio et local 2014); technique@gabb32.org

Anne Perrein, animatrice: grandes cultures et eau; animatech@gabb32.org

Véronique Champomier, nutritionniste: animatrice restauration collective:

animationcc@gabb32.org

Si vous souhaitez soutenir le Gabb en adhérant, vous pouvez soit télécharger le bulletin d'adhésion sur notre site internet soit nous le demander par téléphone ou par mail.



... 21 espèces végétales exclues de la « loi contrefaçon »

La loi renforçant la lutte contre la contrefaçon, publiée au Journal Officiel du 12 mars 2014, fait exception pour les semences de ferme concernées par la loi sur les certificats d'obtention végétale (redevance Cov). Ainsi, la réutilisation du colza, comme celle de 20 autres espèces végétales, reste autorisée moyennant le respect des conditions de la loi sur les certificats d'obtention végétale du 8 décembre 2011. Cette exception est le résultat d'une levée de bouclier de la profession agricole. En revanche, la reproduction des autres espèces végétales non autorisées par cette dernière (lentilles, soja...) restent des contrefaçons. Une situation que de nombreux professionnels considèrent comme intolèrable. Liste des 21 espèces autorisées à la reproduction moyennant le paiement d'une redevance à l'obtenteur: avoine, orge, riz, alpiste des Canaries, seigle, triticale, blé, blé dur, épeautre, pommes de terre, colza, navette, lin oléagineux (lin textile exclu), pois chiche, lupin jaune, luzerne, pois fourrager, trèfle de Perse, trèfle d'Alexandrie, féverole, vesce commune.

La SCIC l'Odyssée d'Engrain lauréate des trophées du développement durable 2014 en Midi-Pyrénées!

L'ARPE Midi-Pyrénées, en partenariat avec la Région Midi-Pyrénées, Le Groupe La Poste et la CCI de Midi-Pyrénées, organise chaque année les **Trophées du développement durable en Midi-Pyrénées**, concours visant à récompenser 4 porteurs de projets, entrepreneurs innovants, intégrant les valeurs du développement durable dans leur activité économique. Les **Trophées 2014 ont été remis jeudi 19 juin à 16h30, à l'hôtel d'Assezat (Toulouse).**

Présentation de la société SCIC L'ODYSSEE D'ENGRAIN

Etablie à LANNEMEZAN, cette société coopérative a vu le jour en 2013 pour fabriquer des pâtes bio à base de farines anciennes.

L'idée est qu'au sein de la SCIC, tous les acteurs de la filière soient représentés. Du paysan producteur au consommateur, en passant par le meunier et les revendeurs. Et que, dans une démarche de commerce équitable, chacun soit justement rémunéré. Avec aussi, pour finalité que le consommateur s'acquitte du juste prix pour un produit sain et de qualité.

L'ACTU DU BIO



Point Réglementation sur les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP)

D'après un article de Bio d'Aquitaine

La problématique de l'usage des intrants en AB est relativement complexe en raison de la superposition de trois règlementations :

- I. la réglementation européenne sur l'usage des matières actives phytopharmaceutiques
- 2. la **réglementation française** sur la mise en marché des produits phytopharmaceutiques
- 3. la réglementation européenne sur les productions biologiques

L'utilisation (et la distribution) des produits phytopharmaceutiques est conditionnée au respect des réglementations communautaire et nationale. A ce titre, une spécialité commerciale ne peut être utilisée que si sa (ses) substance(s) active(s) est (sont) autorisée(s) au niveau européen (inscription à l'Annexe I de la Directive 91/414/CE) et que cette dernière possède une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) au niveau national (article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime). L'AMM est accordée à une spécialité pour un usage précis, des doses d'utilisation indiquées et d'éventuelles conditions particulières d'emploi.

Historique de la législation

15 juillet 1991: Directive 91/414/CE

Cette directive concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques a pour but principal d'harmoniser l'ensemble des différentes règlementations et autorisations de produits phytopharmaceutiques des États membres au sein de l'Union Européenne. La décision finale d'autorisation de mise sur le marché des différents produits restent le choix de chaque pays membre. La Directive fournit une liste exhaustive (Annexe I) de substances actives pouvant être incorporées dans les produits phytopharmaceutiques.

Suite à cette décision les États membres ne peuvent autoriser la mise sur le marché que de produits phytopharmaceutiques composés de substances actives incluses dans l'annexe I de la Directive.

Loi d'Orientation Agricole du 06.01.2006 2005

Elle interdit pratiquement l'utilisation et la commercialisation des produits naturels pour le traitement des cultures et des jardins. Cette loi prévoit en effet que les préparations naturelles doivent désormais être homologuées pour bénéficier d'une autorisation de mise en marché (AMM), comme tous les autres produits phytopharmaceutiques dont font partie les pesticides de synthèse.

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 Décembre 2006

Elle modifie par son article 36, l'article L 253-1 du Code rural qui régit la mise sur le marché des produits phytosanitaires. L'article 36 introduit la disposition selon laquelle les dispositions générales concernant les produits phytopharmaceutiques ne s'appliquent pas aux PNPP.

Décret du 23 juin 2009

Ce décret créé une nouvelle section « Dispositions applicables aux préparations naturelles peu préoccupantes » dans la partie relative aux produits phytosanitaires. Il inscrit ainsi les PNPP dans l'ensemble des textes et du contexte des produits phytosanitaires et donc prévoit l'inscription des substances actives des PNPP sur la liste communautaire des substances actives des produits phytopharmaceutiques (annexe I de la directive 91/414/CEE).

Règlement européen du 21 Octobre 2009 (Abrogeant la directive 91/414/CE)

L'application du règlement (CE) n° 1107/2009, effective depuis le 14 juin 2011, modifie sensiblement les règles de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Il est directement applicable par l'ensemble des États membres puisqu'il s'agit d'un règlement et non plus d'une directive. Il introduit la notion de substance active à faibles risques et de substance de base. Ce vocable ne correspond aux termes français de « préparations naturelles peu préoccupantes ». Il s'en rapproche, tout en inscrivant d'emblée ces substances dans les substances phytopharmaceutiques et en y associant des produits chimiques de synthèse, non concernés par le texte français sur les substances naturelles.

Arrêté d'application du 8 décembre 2009

Il prévoit le détail du dossier de demande de mise sur le marché des PNPP. Il comporte notamment :

- les propriétés toxicologiques, écotoxicologiques et physicochimiques ;
- le procédé d'obtention ou de l'origine du ou des éléments actifs de la préparation déjà autorisée;
- les éléments visant à démontrer les mentions d'efficacité revendiquées.

Arrêté du 18 avril 2011

Les préparations dites purins d'orties, obtenues à partir de feuilles fraîches ou sèches d'ortie (Urtica sp.) suivant une recette précise figurant en annexe de l'arrêté sont autorisées à être mises sur le marché en tant que substance de base à usage phytopharmaceutique. La mention « emploi autorisé dans les jardins » est accordée. Cet arrêté contient : recette de fabrication, ingrédients, utilisations préconisées, conditions d'emploi, conditions de conservation.

À noter: La recette de fabrication donnée ne permet pas d'obtenir un purin de « qualité » puisqu'elle impose une fermentation courte et à basse tembérature.

En publiant cet arrêté d'autorisation, le Ministre ne respecte pas l'arrêté précédent qu'il a lui-même mis en place, ainsi que l'atteste l'avis de l'ANSES du 27 janvier 2011

Suite de l'article page suivante

ACTU BIO ET VIE DU GABB

Suite de l'article

15 juillet 2011 : Modification de l'Article L253-1

Les conditions dans lesquelles la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sont définies par le règlement (CE) n° I 107/2009.

Les préparations naturelles peu préoccupantes à usage phytopharmaceutique relèvent d'une procédure fixée par voie réglementaire conformément aux dispositions applicables aux substances de base ou aux produits à faible risque du règlement (CE) n° 1107/2009 et aux dispositions du présent chapitre.

En résumé:

La réglementation française classe les PNPP parmi les substances phytopharmaceutiques et soumet ainsi ces dernières au règlement européen sur les substances phytopharmaceutiques.

Ce règlement impose des procédures longues et coûteuses pour l'approbation de substance active (bien qu'il existe des procédures dites simplifiées pour les « substances de bases » et les « substances actives à faibles risques ») Cette réglementation est en complet décalage avec la fabrication et l'utilisation ancestrales des PNPP.

<u>À note</u>r :

Le montant pour l'approbation d'une substance active est d'environ 40 000 euros. A l'heure actuelle, l'ITAB a déposé un dossier concernant la prèle (qui a été rejeté) et doit en déposer quatre autres .Mais qu'en est-il des centaines d'autres PNPP dont les procédures d'approbation coûteraient plusieurs millions d'euros ?

D'autres pays européens, soumis aux mêmes directives et règlements européens, reconnaissent la spécificité des PNPP, et les classent par conséquent dans une catégorie à part. La désignation de la catégorie « produits phytosanitaires» est utilisée en Allemagne et en Autriche ; de « phytofortifiants » en Espagne.

Et le règlement bio...

Dans le cadre de l'Agriculture Biologique, les produits utilisés doivent, en outre, répondre aux exigences de la réglementation « Agriculture Biologique » (RCE n°834/2007 et RCE n°889/2008). Ces derniers ne doivent contenir que des substances actives listées à l'Annexe II du RCE n°889/2008 du 5 septembre 2008.

On constate aujourd'hui une dissymétrie entre le dispositif de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et la réglementation bio. Ainsi, plusieurs substances actives listées au règlement de l'Agriculture Biologique ne sont pas inscrites au niveau communautaire (Annexe I Directive 91/414/CE), et de facto, ne peuvent pas posséder de spécialités commerciales autorisées sur le territoire national. Les exemples de l'huile de Neem et des produits à base d'Azadirachtine illustrent cette situation.

Document réalisé par Nicolas Bonnet Mise en page par Valentina Rebasti

15ème Edition du PRINTEMPS BIO



Pour cette occasion, le Gabb 32 avait concocté une balade gourmande dans le bois d'Auch.



Différents produits on été proposés à la fin de la balade tel que du fromage de vaches de la ferme du Loriot, du vin blanc et rouge et du jus de raisin du Domaine de Herrebouc ainsi que du pain du fournil de Gascogne et de la confiture. Tous ces produits provenaient de nos adhérents.

Ce fut un moment très agréable où nous avons pu partager nos connaissances en agriculture biologique avec les consommateurs présents lors de cette randonnée.





VIE DU GABB

Collège en Bio 2014 : Retour du questionnaire proposé aux élèves suite aux visites de fermes bio

Cette année pour la deuxième année consécutive, **17 visites de fermes** se sont déroulées sur le réseau des fermes témoins biologiques du Gers pour plusieurs classes de 6 collèges gersois : Samatan, Plaisance, Marciac, Aignan et Carnot et Salinis à Auch. Ces visites ont lieu dans le cadre du dispositif Collège en Bio, financé par le Conseil Général.

Cette année, un questionnaire anonyme a été proposé aux élèves à la fin de chaque visite afin de recueillir leur ressenti sur la visite. La plupart des élèves n'avait jamais visité une ferme biologique mais avait déjà visité une ferme. Les enfants ont été particulièrement intéressés par les animaux et la dégustation de produits quand c'était le cas. Nombreux sont ceux qui aurait aimé que la visite dure plus longtemps et peu ont été déçu par cette sortie.

L'une de ces visites a même fait l'objet d'un article sur la Dépêche le 14 juin 2014 appelé « Les chèvres se mettent au bio ». Elle se déroulait à Durban chez Romain Schihin avec une classe de 6^{ième} du collège Carnot à Auch.

Collège en Bio se poursuit en 2015. Reprise des visites en avril 2015!



« Dans une ferme biologique, les animaux sont plus calmes. »

Visite au GAEC des Marronniers à Troncen

« Moi j'ai pas aimé quand on marchait dans le caca de pou-



« Moi ce qui m'a plu c'est de voir les vaches et quand Anthony était dans la machine à traire! »



Visite chez Simon GRAF à Estipouy

VIE DU GABB

PASSEUR DE SAVOIR

Parmi nos différentes activités, il en est une que, peut-être, seuls quelques privilégiés connaissent.

Je veux parler de notre mission de 'passeur de savoir'.

Mission oh combien noble et pourtant assez rare dans le réseau FNAB.

Depuis 2008, le CFAA du Gers est chargé de la mise en place et du développement de la formation BTSA ACSE par la voie de l'apprentissage au lycée agricole de LAVACANT; c'est dans ce cadre que nous avons la mission de transmettre les principes de l'agriculture biologique ainsi que tous les aspects de la transition vers ce mode d'exploitation que nous défendons.



Les étudiants qui choisissent cette voie sont souvent des enfants d'agriculteurs, et pour certains se destinent à la reprise de l'exploitation familiale, alors que quelques-uns poursuivront leurs études, d'autres chercheront du travail.

Ils représentent un public majoritairement convaincu par l'agriculture conventionnelle. Notre mission consiste à leur expliquer le fonctionnement d'un sol, la complémentarité des plantes, la fabrication d'un compost, et bien d'autres principes afin qu'ils touchent du doigt la possibilité de produire autrement.

A l'aspect théorique, il nous apparaît opportun, d'ajouter un rôle de passeur de savoirs entre les paysans sur leur ferme, qui pourront expliquer au milieu des champs, la rotation des cultures, les couverts végétaux, la fabrication d'un aliment pour poulets, montrer la vie microbienne en creusant sous leurs yeux un profil de sol, où, miracle, quantité de vers apparaissent, à ces jeunes apprentis.

Parfois, nous invitons un paysan en classe. Alors les questions fusent, obligeant l'intervenant à s'interroger, à écouter la vision, le point de vue de ces futurs acteurs, et leurs interrogations. C'est bien de transmission dans l'échange qu'il s'agit.

Visite chez Bernard SOLON, découverte des couverts végétaux et profil de sol au mois de juin 2014.



VIE DU RESEAU

Petite histoire de notre réseau

L'agriculture biologique a fait son apparition en Europe autour des années 1920, d'abord en Allemagne avec le bio-dynamiste STEINER, en Grande Bretagne avec les travaux d'HOWARD et en Suisse avec ceux de RUSCH.

En France il faudra attendre 1950 pour voir se développer deux approches. L'une technico-économique et l'autre plus large liant agriculture et projet de société. Les deux exprimant le refus de l'intensification de la production basée sur l'apport de produits chimiques (pesticides, engrais, fongicides et autres) destructeurs de la vie des sols, de la santé des hommes et aliénants.

Deux associations voient le jour, d'abord le groupement d'agriculture biologique de l'ouest, puis en 1964, nature et progrès qui impulsera en 1972 la création de la fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

Afin de rassembler les acteurs de l'agriculture biologique, en 1978, des paysans se réunissent sur des critères géographiques en créant un réseau. Naissent ainsi les groupements départementaux, régionaux et la fédération nationale de l'agriculture biologique, la FNAB. Elle a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, matériels, juridiques et moraux de la profession d'agrobiologiste.

A Partir de 1995 elle redéfinit sa position dans un sens positif et mise sur l'ouverture. Elle veut faire sortir le monde de l'agriculture biologique de sa marginalité, et confier la maîtrise de son développement aux paysans. C'est ce que les GAB s'emploient à réaliser aux travers de leurs actions d'accompagnement vers la transition, de diffusion des pratiques agrobiologiques, sans jamais perdre de vue l'idée de base : un système global de production dans le respect d'un équilibre naturel.

En 1998 la FNAB est reconnue comme l'interlocuteur des pouvoirs publics pour l'élaboration du premier plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique.

Ce mardi 24 juin 2014, le séminaire de lancement du projet Rep'AIR Bio s'est tenu à PARIS réunissant salariés et producteurs. Il a pour objectif de réfléchir sur les références dont a besoin l'agriculture biologique et sur la manière dont le réseau FNAB peut participer à leur production.

Ce sont les paysans des départements adhérents des gabb qui sont le socle de base du réseau et qui par leur soutien, permettent à la FNAB de continuer son travail de fourmi en affirmant sa présence sur la scène nationale et européenne et en faisant entendre sa voix pour nous permettre de produire sur un sol vivant des aliments bons pour la santé et d'être fiers de nos fermes.

Journées entre salariés des GAB de Midi-Pyrénées

Les salariés du réseau FRAB Midi-Pyrénées (la FRAB et tous les GAB de la région) se retrouvent tous les ans fin juin pour deux journées d'échanges. Cette année, la rencontre a eu lieu le 23 et le 24 juin à Nestier dans les Hautes-Pyrénées. L'objectif était d'apprendre à se connaître, à travailler ensemble sur les mêmes thématiques, à mutualiser les outils et les informations. Ces journées sont très importantes car c'est le seul moment de l'année où la totalité des salariés des GAB se retrou-

vent et échangent sur les diverses thématiques. Ces journées ont également été l'occasion de débattre sur l'actualité comme le projet de la réforme territoriale et l'impact qu'elle pourrait avoir sur le réseau.



Les salariés de la FRAB Midi-Pyrénées à Nestier (65)

ACTU LOCALE

15 août: Marché et repas Bio à ANTRAS.

Contact: Mr DUPRONT 05 62 64 61 09

Manger Bio et Local 2014:



5 au 7 septembre: 16 ème Festival SAM'AFRICA à SAMATAN

Le festival vous propose durant ces 3 jours :

- marché traditionnel africain
- un panel d'artiste et d'artisans
- plusieurs conférences ...

Pour avoir plus d'information: www.samafrica.wix.com ou samafrica32@hotmail.fr ou 05 62 62 55 40

MANGER BIO ET LOCAL, C'EST L'IDEAL!

Manger bio et local pour créer plus d'emplois, protéger l'environnement et sa santé, et œuvrer pour un profond changement dans l'agriculture et l'alimentation.

Dans le Gers seront prévues des animations <u>sur le marché</u> <u>d'Eauze le jeudi matin et dans les magasins bios à Auch (Jardin d'Augusta), Pavie et Eauze.</u>

Retrouvez prochainement le programme et les dates des animations près de chez vous sur le site et via la communication du Gabb32!

28 juillet au 15 août: JAZZ IN MARCIAC

- marché paysan
- conférences
- concerts

Et pleins d'autres animations ...

Le Gabb32 interviendra sur deux évènements lors de PAYSA-GES IN MARCIAC:

Mercredi 6 août: Des ARBRES au dessus des patates.
 15h présentation du CASDAR SMART: association maraîchage et agroforesterie.

 Vendredi 8 août: SOMMES NOUS BIEN DANS NOTRE ASSIETTE?

17h table ronde / causerie avec la participation de nombreux acteurs de l'alimentation

SALON DU BIEN ÊTRE à Grenade sur Garonne. Samedi 4 octobre de 14h00 à 18h00 et dimanche 5 octobre de 9h00 à 18h00.

Il y aura plus de 50 professionnels, conférences et ateliers.

Contact: Nicole 06 11 77 75 78 ou Myriam 06 67 95 71 46

Alter-Agro:



La Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques (FRAB) de Midi-Pyrénées vous invite à participer du 24 novembre au 12 décembre 2014 à son programme ALTER-AGRO pour découvrir et échanger autour des techniques agricoles alternatives et performantes (Programme et lieu à venir).

21 ème FOIRE BIO-SYNERGIE à Montauban. Dimanche 21 septembre de 9h à 22h.

Grand marché bio et aux alternatives thème: initiatives d'entraide et de partage éco-responsables.

Contact: association ECHO-SYNERFormations proposées juillet 2014 - janvier 2015

18 septembre Arbre et Paysage organise une soirée au Lycée Pardailhan sur les thèmes: de l'agroforesterie et L'alimentation.

Contact: Arbre et Paysage 05 62 60 12 69

Colloque Couverts:

La 4^{ième} édition du colloque sur les CTS (Couverts et Travail Superficiel du sol) sera organisée par le Gabb32 à Auch **mi-décembre 2014.**

Réservez d'ores et déjà cette période!

TECHNIQUE - RHD

LA LEGUMINEUSE UNE PLANTE EXCEPTIONNELLE

Le principal constituant des protéines est **l'azote.** Or seules les plantes sont capables de fabriquer des protéines à partir des composés azotés simples présents dans le sol. A l'origine de l'azote dans le sol on trouve principalement:

- Les matières organiques apportées ou restituées,
- La fixation microbienne de l'azote de l'air.

Et, seule la famille des légumineuses est capable avec les bactéries vivant en symbiose avec elle d'utiliser directement l'azote de l'air. Elles ne se contentent pas de prendre l'azote nécessaire à leur croissance, elles en fixent davantage, enrichissant ainsi le sol. Or l'azote on le sait bien est la clé des rendements. C'est donc la plante indispensable à tout jardinier et tout paysan qui souhaite utiliser l'intelligence des plantes pour cultiver.

On peut distinguer deux catégories de légumineuses, celle qui seront semées pour enrichir le sol et celles qui le seront pour nourrir les animaux et les hommes.

Sur toute la planète depuis au moins 10 000 ans, l'homme associe dans son assiette une légumineuse et une céréale, obtenant ainsi une source complète de protéine végétale, d'un coût pour son budget bien inférieur à celui des protéines animales. On sait aussi qu'il faut 5 à 10 fois plus de terre pour produire la même quantité de protéine animale que végétale, et environ 10 fois plus d'énergie pour produire l kg de protéine animale que végétale. Alors on peut se demander si la transition vers une alimentation essentiellement végétale pourrait être une solution à la malnutrition.

Si on souhaite effectuer une transition vers une alimentation plus végétale, il semble donc très judicieux de réapprendre à cuisiner ces légumineuses riches en protéines et en fibres.

Faisons d'abord leur connaissance :

La fève qui se consomme fraiche comme un légume et que l'on ne trouve pas facilement sèche.

Le haricot sec : flageolet, tarbais, rouge, noirs...

La lentille, sans doute la plus consommée qu'elle soit verte ou rouge.

Le pois cassé

Le pois chiche, qui mérite d'être découvert

Et enfin le soja que l'on consomme souvent, germé, en sauce ou sous forme de tofu.

Comment les cuisiner:

Prévoir environ 40 g par personne,

Le trempage est indispensable (sauf pour les lentilles corail et les pois cassés), il diminue le temps de cuisson et permet d'éliminer les substances anti nutritionnelles.

La cuisson à l'eau avec des aromates est la méthode de base. Traditionnellement la lentille

est accompagnée d'un oignon piqué de clou de girofle, les fèves et les haricots de sarriette ou de sauge, les pois cassés d'un bouquet garni, les pois chiches de sauge et de romarin.

On plonge la légumineuse dans l'eau froide avec les aromates, on porte à ébullition et on laisse cuire à petit feu, on sale en fin de cuisson. On peut ajouter un filet de citron.

Les associations traditionnelles dans le monde :

- En Asie le riz se consomme avec de la sauce soja ou du tofu,
- En Inde ce sont plutôt les lentilles ou les pois chiches présentés sous forme de dal qui accompagnent le riz,
- En Afrique tropicale on trempe la boulette de mil dans une sauce de légumineuse appelée parfois Tô,
- Et plus près de nous, on trouve le couscous composé de blé et de pois chiches et la paëlla qui contient du riz et des haricots ; en Italie la soupe au choux et aux haricots se mangeait avec de la polenta.
- Au Liban la salade de fèves est servie avec du boulgour, et en France les soupes familiales à base de haricots se mangeaient avec du pain.

Il ne tient qu'à nous de redécouvrir ou d'inventer des recettes pour encourager la production de ces plantes d'exception que sont les légumineuses.

Petite idée:

« Cuisiner sans gluten »

Chantal et Lionel CLERGEAUD ont totalement éliminé de leurs recettes inventives la principale source de gluten.

Vous apprendrez à cuisiner les céréales pauvres en gluten: quinoa, millet, sarrasin, maïs, fonio, petit épeautre... en associant soja, azuki, lentille, pois chiche ou pois cassé ect ..., sans oublier les fruits et les légumes les plus variés dans une symphonie qui vous fera oublier les frustrations de ce régime sans gluten.

Cuisiner sans gluten, Chantal et Lionel CLERGEAUD







TECHNIQUE - Arboriculture

Synthèse Réglementaire Arboriculture Biologique 2014



D'après un article de la Chambre d'Agriculture du Tarn-Et-Garonne

Modifications annexe II:

Les annexes du RCE 889/2008 (inscriptions des substances actives autorisées en AB en UE) ont été modifiées par le RCE 354/2014, pour une entrée en application au 8 avril 2014.

Inscriptions

La kaolinite fait partie désormais de l'Annexe 2 (liste des substances actives pour la protection des cultures) du cahier des charges AB européen. Les argiles à base de kaolinite (SOKALCIARBO, ARGICAL PRO, BAIKAL WP, ARGI NATURE, SURROUND) peuvent être utilisées.

Idem introduction de la **laminarine**, nom commercial : VACCIPLANT. C'est un stimulateur de défenses, homologué contre le feu bactérien en fruits à pépins et la tavelure en pommier.

Disparitions

Sont supprimés de cette annexe les substances non utilisables en Europe pour la protection des cultures : la gélatine, la roténone extraite de Derris spp., Lonchocarpus spp. Et Terphrosia spp., le phosphate diammonique, l'octanoate de cuivre, l'alun de potassium (sulfate d'aluminium, kalinite), les huiles minérales (non-paraffiniques) et le permanganate de potassium. Toutes les huiles minérales homologuées en France (huiles blanches minérales, huiles de vaseline, huiles minérales paraffiniques) sont utilisables en agriculture biologique.

Maintiens

En ce qui concerne les substances actives lécithine, quassia extrait de Quassia amara, et hydroxyde de calcium (BNA) pour lesquelles des demandes d'approbation ont été déjà transmises à la Commission dans le cadre du règlement (CE) no I 107/2009, elles sont maintenue à titre exceptionnel sur la liste de l'annexe II, dans l'attente de la décision de la Commission.

Dérogations 2014:

PYREVERT:

Pommier: athonome
Prunier: puceron farineux
Nombre d'applications: 2

ZNT: 50 mètres

Dose d'utilisation : 0,15 litre / hl Délai d'emploi avant la récolte : 7 jours Date d'expiration de l'AMM: 31 juillet 2014

CURATIO (Bouillie sulfocalcique)

Nombre d'applications et doses d'utilisation :

Pommier et poirier : Avant floraison : I traitement à 24 I de

PC /ha

Après floraison : 10 traitements à 18 I de PC/ha

<u>Pêcher, Abricotier, Prunier et Cerisier</u>
Avant floraison : I traitement à 39 I de PC/ha
Après floraison : 4 traitements à 24 I de PC/ha

Délai d'emploi avant la récolte : 30 jours

Précautions et conditions particulières d'utilisation :

Date d'expiration de l'AMM: 15 août 2014

SUCCESS 4

<u>Cerisier</u>: Mouches <u>Framboisier</u>: Mouches

Nombre d'applications : 2 applications maximum sur l'ensemble

de la campagne. ZNT: 50 mètres

Dose d'utilisation : 0,2 litre / Hectare de PC Délai d'emploi avant la récolte : 7 jours

Date d'expiration de l'AMM: 15 septembre 2014

NEEMAZAL TS

Pommier: Pucerons

Nombre d'applications : I application pré florale, I application

post florale

Dose d'utilisation : 2 litre/ha de Pc par hectare Délai d'emploi avant la récolte : 42 jours Date d'expiration de l'AMM: 02 octobre 2014

Pas de traitement pendant la floraison

En raison du nouveau catalogue des usages l'homologation sur pommier étend l'homologation au poirier (voir ci-après). En raison des problèmes de sélectivité sur certaines variétés de poirier des restrictions d'utilisation figureront sur l'étiquette du NEEMZAL TS distribué en France par la société ANDERMATT -FRANCE.

Adjuvants

Ils sont hors du champ du cahier des charges AB. La CNAB a pris la décision que les adjuvants utilisables en AB en France doivent avoir leur substance active inscrite dans l'Annexe II du règlement AB pour un autre usage (RCE 354-2014) (cas des terpènes de pin, ...).

STICMAN : pas utilisable en AB, (à base de latex de synthèse non autorisé en AB).

Nouveau catalogue des usages :

L'arrêté du 26 mars 2014, relatif à la mise en œuvre du catalogue national des usages phytopharmaceutiques visés dans les décisions d'autorisation de mise sur le marché et de permis de commerce parallèle des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants, a été publié au Journal Officiel de la République Française du 30 mars et est applicable depuis le 1 er avril 2014.

Cet arrêté permet la simplification du catalogue existant en réduisant le nombre d'usages par regroupement sur des cultures de référence. Un usage autorisé pour une culture de référence permettra également de couvrir le même usage sur d'autres cultures dites rattachées : Exemples : Pommier intégrant le poirier par le nouveau catalogue depuis le 1er avril 2014, Pêcher intégrant l'abricotier par le nouveau catalogue depuis le 1er avril 2014

Guide des intrants

La nouvelle version du guide des produits de protection des cultures utilisables en AB en France est désormais disponible sur le site internet de l'ITAB à l'adresse suivante :

http://www.itab.asso.fr/downloads/com

TECHNIQUE - Viticulture

Des poules et des moutons comme « auxiliaires » dans les vignes !

Article rédigé par Pierre Yves Pénicaut, stagiaire à Agrobio Gironde, sous la direction d'Albane Bervas — coordinatrice technique

« Et si nous réintroduisions nos amis les bêtes à la vigne ! ». Voici l'idée qui a récemment germé pour ce prestigieux château du Médoc.

Dans une démarche agroécologique, l'équipe technique du domaine souhaite adopter pour ses parcelles de nouveaux « auxiliaires ».

Tout d'abord des moutons, véritables tondeuses sur pattes, qui permettent de limiter le nombre de passages des tracteurs; mais aussi des poules qui seront d'une aide précieuse contre certains insectes nuisibles et gastéropodes friands des jeunes pousses.

Des moutons...

Le château comporte une cinquantaine d'hectares mais fait l'essai pour l'instant sur seulement 5 hectares où l'herbe pousse fortement et où les conditions humides de certaines années retardent le passage des tracteurs pour la tonte hivernale. Les moutons peuvent paîtrent dans les parcelles dès la fin des vendanges et ce jusqu'à la fin de l'hiver car audelà, les moutons apprécient les jeunes pousses de la vigne et ne sont donc pas compatibles avec une tonte plus tardive.

Il faut environ 8 à 10 jours pour que les 20 brebis tondent une surface d'un hectare d'après l'assistant technique du domaine. Il espère pouvoir compter l'année prochaine sur 30 ovins pour réaliser près d'un tiers du parcellaire du château.

Reste qu'il faut compter entre 45 minutes et une heure chaque matin et soir pour déplacer le troupeau entre le hangar et les parcelles suivant leur proximité. A cela s'ajoute la préparation de la litière dans le hangar qui prend 20 minutes par jour et autant pour préparer le complément de céréales donné aux moutons.

Sur le plan financier, le château avait la « chance » de posséder une grange disponible pour pouvoir accueillir le cheptel pendant la nuit, ce qui évite des frais supplémentaires. Pour les céréales données en complément, ce n'est que de la gourmandise mais le château utilise un sac d'une valeur de 30 euros par semaine. Concernant le foin pour la litière et la consommation, on doit compter une balle par semaine pour le cheptel donc une vingtaine d'euros.



Avantages:

- limite la fréquence de passage des machines
- moins/pas d'herbicides employés
- moins de tassement
- fertilisation/apport de matière organique

Contraintes:

• temps nécessaire à la mise en place des clôtures, au déplacement du troupeau pour changer de parcelles et pour être rentré et sorti chaque jour.

...et des poules

Avec seulement 5 poules pour l'instant, le but n'est pas de chercher à maitriser l'enherbement mais de limiter la quantité d'insectes nuisibles comme, par exemple, les noctuelles ou des gastéropodes qui s'attaquent aux jeunes pousses. Les poules ont élu domicile dans un Palox couvert par une plaque rigide et une bâche contre les intempéries. Le soir, il n'y a plus qu'à l'enfourcher pour le rentrer à l'abri des prédateurs. A terme, le château aimerait avoir 20 à 30 gallinacés dans ses vignes.

Les poules occupent le même hangar que les moutons et ne demandent qu'une petite portion de foin pour couver.

Avantages:

- auxiliaire contre les insectes
- (moins d'insecticides employés)
- (moins de tassement)

Contraintes

• temps nécessaire à la mise en place des clôtures, au déplacement des poules pour changer de parcelle et à la rentrée/sortie du Palox chaque jour.



La notion de rendement n'est pas l'objectif premier de cet essai. L'équipe technique cherche avant tout à « remettre de la vie » dans les parcelles comme on pouvait le voir autrefois. Les employés comme les riverains apprécient cette « collaboration » d'autant que les poules peuvent fournir en contrepartie des œufs frais sur le domaine !

Pierre Yves Pénicaut

TECHNIQUE - Maraîchage



Un forum régional maraîchage enfin disponible!

les animateurs de la FRAB et des GABs de Midi Pyrénées ont modérateurs (animateurs maraîchage des créé un forum régional maraîchage.

Cet outil sera utilisé par de nombreuses personnes dont les semble", il sera supprimé et il vous sera demandé de le remaraîchers bio et porteurs de projets de la région et il a pour formuler. but de mutualiser des éléments techniques (fiches, bulletins - Deuxième avertissement, votre compte est suspendu pour techniques...) mais aussi des petites annonces, les achats grou- une durée de quinze jours. pés et bien d'autres rubriques!

Lors de votre inscription, vous pouvez vous abonnez aux rubriques qui vous intéressent afin de ne recevoir par mail que ce que vous souhaitez et limiter l'envahissement des boites mails.

Le forum est découpé en deux parties :

- la partie « publique » accessible à tous,
- la partie « discussion et entraide maraîchage » accessible aux adhérents des GABs.

Pour accéder à la totalité des rubriques du forum il est nécessaire de :

- Etre à jour de sa cotisation 2014 auprès du GAB de votre département,
- Présenter votre activité professionnelle en remplissant les transférer une pièce jointe ; parcourir ; informations demandées dans la rubrique « Inscription ». Après vérification de ces deux conditions par les administrateurs du forum (animateurs maraîchage), vous accéderez à la totalité du forum

Etant donné la portée régionale de ce forum, il nous a paru judicieux d'établir quelques règles de

« Bien vivre ensemble »:

Chaque message que vous postez doit commencer par « Bonjour » et le contenu du message doit être poli et respectueux de chacun.

Les réponses apportées aux questions de vos collègues doivent être constructives.

téressante, merci de vous abstenir d'y répondre ou de la juger publiquement.

Suite à plusieurs demandes de maraîchers au niveau régional, Si ces règles de bonne conduite ne sont pas respectées, les

GABs) procéderont à des sanctions progressives :

- Si votre message ne tient pas compte du " Bien vivre en-
- Troisième avertissement, votre compte est suspendu définitivement.

Savoir utiliser le forum

- Pour recevoir les informations qui seront postées sur le forum vous devrez cocher la case « s'abonner au forum » en bas à gauche, dans les rubriques que vous souhaitez.
- Un récapitulatif des informations postées dans la semaine sera envoyé régulièrement par les animateurs, sur les Google groups existants,
- Avant de poser une question, utiliser la « recherche avancée » pour vérifier que la question n'a pas déjà été posée. Si une solution satisfaisante vous a été apportée, merci de reprendre votre message en le marquant [Re]
- -Il est possible de mettre une photo dans le corps du texte : ajouter le fichier; insérer dans la ligne
- Le forum vient juste d'être crée, il est possible que vous rencontriez des difficultés à l'inscription ou des problèmes techniques. Pour tout problème rencontré ou question complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'animateur maraîchage de votre GAB.

(contact: Célia DAYRAUD technique@gabb32.org)

Inscrivez-vous dès maintenant!

http://forum.biomidipyrenees.org/phpbb/

Si une question postée par un de vos collègues vous paraît inin- Pour nos adhérents, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation pour 2014

TECHNIQUE - Grandes cultures

Pesée de biomasse des couverts hivernaux

Comme l'année dernière, le Gabb 32 a réalisé des pesées de couverts végétaux hivernaux afin d'évaluer la biomasse de ces couverts (en tonnes de matière sèche /ha)

Les semis des couverts à l'automne 2013 ont été perturbés par la météo. Ils ont été en général plus tardifs que d'habitude. En janvier-février, le développement de la végétation était assez limité. Cette végétation a « explosé » en avril-mai pour les couverts encore en place à ce moment-là.

Sept pesées de différents couverts ont été réalisées au moment de la destruction chez cinq agriculteurs. Une placette d'1 m2 est prélevée (2 si le développement du couvert est hétérogène). La pesée est réalisée espèce par espèce. Des échantillons sont ensuite séchés dans une étuve pour calculer le taux de matière sèche (MS). Le poids du couvert frais avant séchage peut permettre de se faire une petite idée de la biomasse produite mais le taux de matière sèche peut varier du simple au double (généralement compris entre 10 et 22 %) suivant les espèces et la durée de végétation. La meilleure estimation est donc bien la matière sèche!

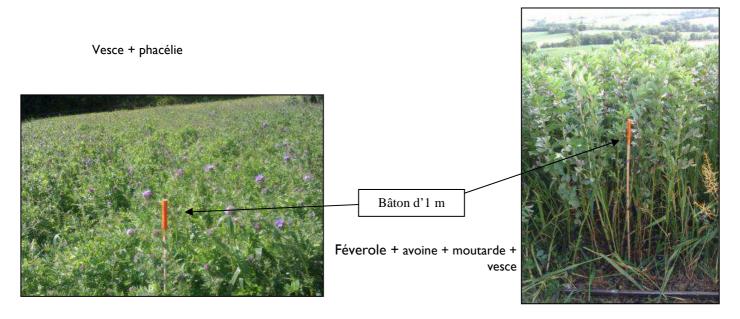
Voici un tableau présentant les biomasses obtenues :

Type de couvert	Date de semis	Date de la pesée	Hauteur du couvert	Biomasse
Féverole	27-sept	24-mars	70-75 cm	5,3 t MS/ha
Féverole	10-oct	14-avr	90 cm	5,1 t de MS/ha
			1m-1m10 pour la phacélie,	
Phacélie + vesce	fin septembre	14-avr	80-90 cm pour la vesce	6,7 t de MS/ha
			1,20 m pour la féverole,	
Féverole + avoine + triticale + pois + vesce	23-26 octobre	07-mai	80-85 cm pour les céréales	7,9 t de MS/ha
			1,25-1,30 m pour la féverole,	
Féverole + avoine + triticale + pois + vesce	23-26 octobre	07-mai	90-95 cm pour les céréales	6,8 t de MS/ha
			1,40 m pour la féverole,	
Féverole + avoine + radis chinois + vesce	05-août	14-mai	80-90 cm pour l'avoine	8,5 t de MS/ha
Féverole + avoine + moutarde + vesce +			1,40-1,45 m pour la féverole,	
trèfle blanc (TB semé dans le précédent)	10-sept	14-mai	90 cm - 1 m pour l'avoine	9,5 t de MS /ha

Quelques agriculteurs ont réalisés eux-mêmes des pesées, le taux matière sèche étant alors estimé grâce à des références. La production de biomasse augmente globalement avec la hauteur du couvert et la durée de végétation.

La méthode MERCI (Méthode d'Estimation des éléments Restitués par les Cultures Intermédiaires) permet de calculer, à partir de la biomasse mesurée de chaque espèce présente dans le couvert, la quantité d'azote contenue dans le couvert. Il est ensuite possible de calculer la quantité d'azote potentiellement disponible pour la culture suivante.

Si la quantification des éléments du couvert est assez précise, sa dynamique de restitution l'est moins. En effet, elle dépend des espèces de couverts, du travail du sol, de la variabilité climatique et de la texture des sols. On restera donc prudent sur les valeurs disponibles pour la culture suivante. Concernant le travail du sol, cette quantité d'azote potentiellement disponible est plus importante en labour qu'en travail superficiel du sol et qu'en semis direct. Dans les deux derniers cas cités, l'azote n'est pas perdu mais sera relargué sur un temps plus long. Pour donner un ordre d'idée, les restitutions potentielles d'azote calculées suite aux pesées 2013 se situent entre 50 et 140 kg d'azote/ha, ce qui n'est pas négligeable, en plus des autres bénéfices que peuvent apporter les couverts comme l'augmentation du taux de matière organique par exemple.



TECHNIQUE - Grandes cultures

RENCONTRE BOUT DE CHAMP CHEZ JEAN-CHRISTOPHE BADY A ANSAN (32) LEVEE DES CULTURES APRES COUVERTS : COMPARAISON SEMIS DIRECT ET TRAVAIL DU SOL PREALABLE

La ferme

Jean-Christophe Bady est agriculteur bio sur 131 ha de SAU à Ansan dans le Gers. Ses sols sont majoritairement en argilocalcaire. Il a fait le choix d'avoir des rotations longues, et s'intéresse à la complémentarité des cultures : ainsi, il ne sème quasiment plus que des cultures associées. Il implante des couverts végétaux (généralement un mélange de nombreuses espèces) dans un objectif principal d'autonomie en azote et de couverture du sol. Jean-Christophe a réalisé ses premiers essais de semis direct de cultures en septembre 2012. Il augmente petit à petit la surface semée en direct sur sa ferme. Cela lui permet entre autre de réduire forment le nombre de passages et donc la consommation de carburant sur ses parcelles.

La rencontre « bout de champ »

Une rencontre « bout de champ » a été organisée le 18 juin dernier chez Jean-Christophe : il a semé du soja et du sarrasin en direct d'une part, et avec travail du sol préalable d'autre part.

Dans toutes les parcelles observées, un couvert végétal a été semé fin d'été 2013. Il était très développé au moment de la destruction (8 à 10 tonnes de matière sèche /ha). Les semis des cultures d'été ont été réalisés mi mai 2014.

Soja et sarrasin semés en direct :

Le couvert végétal a été roulé avec un rouleau Marqué à l'avant du tracteur et le semis des cultures a été effectué avec le semoir de semis direct Gaspardo Directa situé à l'arrière du tracteur. Le soja a été associé avec du carthame en mélange dans le semoir.

L'avoine présente dans le couvert s'est relevée et a refait des graines. Mais elle ne gêne pas trop l'agriculteur à partir du moment où la concurrence avec la culture est limitée car le triage est réalisé à la ferme. En fauchant l'avoine, elle repart tout de même un peu, et refait un épi 15 jours après.

Un important paillage est présent au sol. Il permet de faire écran par rapport à la levée de nouvelles adventices et permettra également de maintenir une température relativement douce au niveau du sol lors des chaleurs de l'été. (observations déjà réalisées l'an passé sur sarrasin où la parcelle semée en direct souffrait moins de la chaleur)

Le soja a bien levé. Les conditions climatiques étaient bonnes après le semis. L'année dernière (printemps particulièrement humide), Jean-Christophe avait semé du soja en direct mi mai. Il avait plu après le semis et les graines avaient pourri.

Le sarrasin a plutôt bien levé mais souffre un peu pour le moment (certains pieds apparaissent rouges). En présence de trèfle blanc associé (semé dans la céréale précédente), les pieds de sarrasin se trouvent parfois en dessous du trèfle. Après la visite de parcelle, il a plu 20 mm et le sarrasin a redémarré.



Sarrasin semé en direct



Association soja + carthame semée en direct

Soja et sarrasin semés après travail du sol

Pour la restitution du couvert (I mois avant le semis) et la préparation du semis ont été réalisés deux déchaumages, un passage de cultivateur à ailettes puis un passage de herse rotative. Le semis a été réalisé avec le semoir Gaspardo.

Le **soja** est associé à de la caméline. (semis de la cameline avec un semoir type « accord » à la volée sur passage d'écrouteuse après le soja). Les cultures de **sarrasin** et **soja** ont bien levé. Le liseron semble plus présent dans la parcelle de soja semée après travail du sol que dans celle semée en direct.

Toutes ces parcelles sont à suivre dans les mois qui viennent! (développement puis rendement et enfin marge brute)

Le « message » de Jean-Christophe

« Je réalise de nombreux essais sur ma ferme. J'ai eu des réussites et des échecs. Je trouve que l'on apprend de ses échecs. On peut aller voir ce que font les autres agriculteurs pour s'en inspirer mais il est important de faire des essais sur ses propres parcelles afin de valider ou non un itinéraire. En effet, les conditions de sol, de pluie etc... chez soi ne sont jamais identiques à celle du voisin. »

COIN LECTURE

« Comment je suis devenu écologiste »

L'objectif de ce livre est donc de présenter des extraits significatifs des nombreux ouvrages de René Dumont, accompagnés d'explications sur le contexte et les conditions dans lesquels ils ont été écrits, afin de fournir des repères essentiels pour mieux comprendre son œuvre. Des textes traversés par les grands enjeux du siècle écoulé et toujours actuels : le drame de la faim, la crise de l'emploi, l'impasse du capitalisme, les conséquences du réchauffement climatique... Il s'agit de montrer le cheminement et l'évolution d'un homme d'action, un homme de gauche, viscéralement pacifiste pour avoir connu les horreurs de la Première Guerre mondiale, profondément humaniste et délibérément social. De faire parler, au travers de ses écrits, un homme toujours en questionnement, perpétuellement en mission sur le terrain. Et de montrer la conversion progressive à l'écologie d'un homme dont le combat de toute une vie aura été de vouloir éliminer la faim dans le monde.

Rene DUMONT, « Comment je suis devenu écologiste »



« La pensée écologique une anthologie »



À quel moment la conscience écologique, celle d'un tournant destructeur dans nos relations à la nature, apparaît-elle ? À la fin des années soixante, comme cela est généralement admis ? En réalité, dès le XIXe siècle. Cette anthologie retrace la généalogie de la conscience du caractère problématique de nos relations à la nature, avec des écrits forts et originaux, de culture européenne, américaine ou même japonaise, souvent méconnus. Il y est tout autant question d'amour de la nature, de sciences, de peurs et d'apocalypse que d'analyses diverses. Cette première saga environnementale débouche sur la formation progressive d'un courant de pensée original, la pensée écologique. Tout en s'appuyant sur le constat étayé scientifiquement de la dégradation du système qui nous fait vivre, cette pensée incite à la réorganisation du domaine du pensable et de la société. La pensée écologique n'est donc ni l'écologie scientifique, ni un mouvement social et politique protestataire. Elle s'est confrontée à de grandes questions, constituant ainsi au cours de son histoire un corpus aussi riche et cohérent que profond, dont cet ouvrage donne un aperçu. Ce livre comporte une centaine d'extraits choisis de textes fondateurs de la pensée écologique et de nombreuses introductions thématiques et notices biographiques.

Dominique BOURG et Augustin FRAGNIERE,« La pensée écologique une anthologie »

« Guide terre vivante, aménager et fleurir son jardin »

Ce guide foisonne de conseils pour réaliser le **jardin beau** et **naturel** de ses rêves. Un **jardin** inspiré par la **nature**, havre **écologique** et refuge pour la **biodiversité** (même en ville !). Avec mille conseils pour créer **allées**, **bordures**, **cabanes**, **prairie fleurie**, **mares**, **haies**, choisir des variétés adaptées, associer les plantes...

Brigitte LAPOUGE- DEJEAN et Denis PEPIN, « Guide terre vivante, aménager et fleurir son jardin »



Ces livres sont disponibles à la librairie Les petits papiers à AUCH, rue Dessoles.

es Petites Annonces

Recherche de producteurs: Les organisa- Recherche apprenti: Recherche un ap- Contact: Yoanna GAUCHAIS teurs du festival Sam'Africa sont à la recher- prenti à partir de septembre, 18 ans ou plus che de producteurs pour leur marché du bien manger.

Si vous êtes intéressé contacter: alexberocal@hotmail.fr

Recherche emplacement pour ruche:

je viens vers vous urgemment car je suis à la recherche d'agriculteurs cultivant du tournesol, susceptibles d'accepter quelques ruches sur leurs parcelles. En effet, apicultrice en api bio, en montagne depuis deux ans je vois 80% de mon cheptel disparaître à chaque entrée d'hiver, l'ivermectine molécule existant dans les insecticides pour les troupeaux est suspectée. Je suis en montagne, et jusqu'en septembre mes ruches sont en estives pour la récolte de bruyère. Cette année je souhaiterais mettre mes colonies à l'abri de ces insecticides rémanents existants en estive et produire du miel!. Je souhaiterais donc pouvoir mettre mes colo sur tournesol. assurée de votre compréhension, je vous remercie Recherche de stage: par avance de votre réponse

Contact: malou.fevrier@gmail.com

avec permis : ferme en grandes cultures bio, secteur Saint Puy

Contact: 06 86 76 86 07

Recherche producteurs auto construc-

L'Atelier Paysan est une jeune structure coopérative qui a pour mission de développer et diffuser la pratique de l'autoconstruction de matériel agricole issu des bricolages des paysans. Afin d'aider les agriculteurs (ou éleveurs) à partager leurs réalisations, je leur propose de passer sur leur exploitation pour parler avec eux de leurs outils, en prendre des photos/vidéos, puis je réalise un article Julien.barthes@gers.gouv.fr pour chaque outil.

Contact: Grégoire WATTINNE, 06 59 14

Souhaitant vivement débuter un BTS Horticulture en apprentissage à la rentrée de septembre 2014, je recherche un maître d'ap- A Donner: Notre 206 GPL essence est en prentissage travaillant en agriculture biologi- fin de vie, si vous êtes intéressé pour la récuque pour m'accompagner pendant ces 2 an- pérer, contacter nous. nées de formations.

06 69 94 22 21

Appel à candidature: FranceAgriMer dans le cadre du programme de soutien à la rénovation des vergers en Midi-Pyrénées. La date limite de dépôt des candidatures a été fixé au 15 septembre prochain. Les dossiers sont à déposer auprès des services FranceAgriMer de Montreuil.Cet appel finance le renouvellement de verger pour les années 2015 et 2016. Il a comme priorités : Les IA, Les exploitations touchés par des maladies végétales, les exploitations visant la double performance économique et environnementale.

Contact: BARTHES Julien, 05 62 61 4734 ou

Recherche producteurs: Ouverture prochaine d'un magasin Bio. Nous recherchons pour un rayon vrac, de nombreuses références de produits à savoir céréales, fruits secs, riz, mélanges apéritifs...

Contact: Aurélien BELIJAR - 05 63 02 45 21

Agenda

PROJET FORMATION: « Accompagner la transition vers l'agriculture biologique, agronomiques et commercialisation »

N'hésitez pas à en parler à vos collègues pour qu'ils prennent contact avec nous le plus vite possible.

VITICULTURE

« Approfondissement des connaissances en viticulture biologique »

Fertilité du vignoble (2^{ième} journée)

23 juillet à Beaumarchès

Programme:

Matin : En salle sur la maîtrise de la fertilité en viticulture bio-

Après-midi : Visite d'un vignoble bio chez Sylvie Tatieu-Bilhère à Beaumarchès

Intervenant: Albane BERVAS, Ingénieur HES Changins, OEnologue, ingénieur-conseil et formatrice du groupement de producteurs bio Agrobio Gironde

« Taille de la vigne »

2 jours, semaine du 15 décembre, lieu à définir

Programme : 2 journées sur mieux tailler la vigne pour moins de maladies

Intervenant: Marceau BOURDARIAS, arboriste

Les actions du Gabb32, dont la réalisation de ce bulletin sont soutenues financièrement par :











MARAICHAGE

« Protection biologique des cultures et irrigation » 20 et 21 octobre, lieu à définir

Programme:

lère journée (en salle) : connaître les principaux ravageurs et maladies en maraîchage biologique, ainsi que les auxiliaires ; maîtriser les principales méthodes de lutte : prévention, techniques culturales, auxiliaires, produits biologiques.

2^{ième} journée (matin en salle et après-midi sur le terrain) : mieux connaître les méthodes de maîtrise de la consommation en eau des cultures maraîchères ; connaître l'incidence des carences et excès d'eau en maraîchage ; incidence d'une réduction maîtrisée des apports d'eau en culture

Intervenant : Catherine MAZOLLIER Responsable maraîchage du GRAB d'Avignon (Groupe de Recherche en Agriculture Biologique)

PNPP

"Soins des plantes par les plantes" 5 et 6 janvier 2015, lieu à définir

Programme: Comment soigner les plantes par les plantes, Intervenant : Éric PETIOT, Diplômé d'horticulture et auteur des plusieurs livres dont "Purins d'ortie et compagnie" et "Soigner les plantes par les huiles essentielles"

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins en formation, suggestions ou remarques: Contactez-nous directement sur technique@gabb32.org ou 05.62.61.77.55

